

**Discours de M. SAINT-ANDRÉ,  
Président du CA de VNF,  
Beauvais – le 19 mai 2016**

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui en tant que président du Conseil d'administration de Voies navigables de France pour échanger sur la réalisation du projet de Canal Seine-Nord Europe dont l'établissement public assure de longue date la maîtrise d'ouvrage.

Je suis d'autant plus ravi qu'il s'agit aujourd'hui d'échanger plus concrètement sur la mise en œuvre de ce projet qui pour Voies navigables de France aura été une véritable épopée.

Car il aura fallu des années d'analyses économiques, environnementales, d'expertises diverses, de contre-expertises, et une force de conviction « à toutes épreuves » pour faire reconnaître l'utilité socio-économique et plus largement sociétale de ce grand projet.

Le projet de canal Seine-Nord Europe a passé cette période. Il est aujourd'hui, et je m'en réjouis, fortement soutenu par l'Union Européenne et par l'Etat français et ce au plus haut niveau.

Permettez de revenir brièvement sur l'actualité récente du projet, qui montre un enchaînement de décisions favorables et déterminantes.

En septembre 2014, le Premier Ministre confirmait à Arras l'engagement du Gouvernement sur le projet fluvial Seine-Nord Europe inscrit dans la politique de relance souhaitée par le Président de la République.

Auparavant, à la suite de l'abandon à la demande du Gouvernement de la procédure de dialogue compétitif pour la réalisation du projet SNE en PPP, le projet avait été reconfiguré pour revenir à des schémas étudiés par le passé par VNF.

**En août 2015 était promulguée la loi pour la croissance et l'activité, disposant que le Gouvernement était autorisé à créer par ordonnance « un établissement public, associant notamment des représentants de l'État, d'établissements publics de l'État et de collectivités territoriales participant au financement du projet, aux fins de réalisation d'une infrastructure fluviale reliant les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau européen à grand gabarit et de développement économique en lien avec cette infrastructure. »**

**Quelques mois plus tard, en décembre 2015, c'était la Commission européenne qui validait la liaison Seine-Escaut comme projet prioritaire du corridor multimodal européen Mer du Nord Méditerranée en accordant un financement dans le cadre du Mécanisme d'interconnexion européenne (MIE). Seine-Nord Europe, faut-il le rappeler, est le maillon central manquant de cette grande liaison européenne.**

**Dans ce contexte dynamique, VNF a conduit l'enquête publique modificative (octobre-novembre 2015), qui a abouti à un avis favorable de la commission d'enquête assortie d'une réserve qui pourra rapidement être levée.**

**L'établissement se mobilise également pour passer les marchés publics nécessaires, poursuivre l'achat des réserves foncières et le processus d'obtention des autorisations administratives. Car comme l'a rappelé le Secrétaire d'Etat chargé des transports, l'objectif est une déclaration d'utilité publique (DUP) début 2017 ouvrant la voie à un démarrage des travaux la même année et une mise en service en 2023.**

**La Direction générale de VNF s'est également vu confier la préfiguration de la société de projet. Concrètement, cela a consisté à contribuer à la rédaction du projet d'ordonnance en précisant finement le périmètre de la société de projet et ses interfaces avec VNF, gestionnaire du réseau fluvial et futur exploitant du canal Seine-Nord Europe.**

**Pour cela, VNF a mené l'ensemble des concertations avec les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, aux premiers rangs desquels la Région Hauts-de-France.**

L'ordonnance a pu être présentée dans les temps au Conseil des ministres du 20 avril et a été publiée au JO du 22 avril.

Désormais, VNF organise la transition de la maîtrise d'ouvrage avec la société de projet, qui interviendra une fois sa constitution effective. Une équipe projet s'est mise en place au sein de VNF, les personnels en question rejoindront la société de projet de canal Seine-Nord Europe dès sa constitution effective. Ses compétences dans les domaines technique, juridique, de gestion constituent un véritable atout au bénéfice du projet et des opérations associées, je pense entre autres à la démarche « grand chantier » conduite par le préfet coordonnateur.

VNF sera en outre en première ligne pour continuer non seulement d'investir dans la modernisation des canaux du Nord et du bassin de la Seine, mais également pour porter les projets de mise à grand gabarit de l'Oise (MAGEO) et de remise en navigation du Condé-Pommeroeul, autant d'investissements nécessaires aux extrémités du canal Seine-Nord Europe.

La création de la société de projet sera effective à la signature du protocole de financement et de gouvernance entre partenaires du projet, notamment l'Etat et les collectivités territoriales (Conseils régionaux et Conseils départementaux). Cette signature doit, en principe, intervenir au cours de l'été, comme l'a rappelé dernièrement le secrétaire d'Etat chargé des transports, Alain VIDALIES, dont je tiens à saluer l'engagement fort en faveur du projet. Comme le prévoit l'ordonnance, un décret de création des statuts pourra alors être pris avant fin de l'année.

Si j'é mets cette petite réserve en vous disant « en principe » c'est que nous avons une dernière incertitude à lever : celle du financement par la Région Ile de France.

Mesdames, Messieurs, le projet Seine-Nord Europe, maillon central de la liaison Seine-Escaut, mobilise toute notre énergie, parce qu'il s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement durable qui renforcera la compétitivité des ports et des territoires. Pour notre région, ce sera plus de croissance, de développement durable et d'emplois.

**Vous en aurez la démonstration au cours des tables rondes que VNF animera fort de son expérience et de sa prospective, et qui seront consacrées aux opportunités en matière d'offres logistiques, au développement de filières industrielles et au potentiel touristique.**

**A l'issue de la phase de conception et de construction qui sera conduite par la société de projet de 2016 à 2024, Voies navigables de France assurera l'exploitation de ces 107 km de canal entre Compiègne et Noyon et le développement du transport fluvial de la liaison Seine-Escaut du Havre à Dunkerque.**

**Avec la mise en service de l'ouvrage, la France enfin reliée à l'Europe fluviale sera dotée d'un formidable outil au service d'un développement économique respectueux des générations futures.**